

## **Règlement intérieur de l'association Graine d'Horti Adopté par le bureau du 2 janvier 2021**

### **Article 1 – Agrément des nouveaux membres.**

Les personnes désirant adhérer doivent remplir un bulletin d'adhésion.  
Il y a deux périodes d'adhésion : octobre ou mars

### **Article 2 – Adhésion**

L'adhésion annuelle est fixée à : 25 €

1. **Adhésion de soutien** : l'adhérent (personne physique ou morale) peut participer aux animations jardin (permaculture ; troc plantes ; recettes cuisine...); il pourra bénéficier d'acheter des légumes en cours d'année suivant les surplus disponibles.
2. **Adhésion participative** : l'adhérent choisit un forfait panier et s'engage à venir jardiner suivant le forfait choisit. Il peut participer aux animations jardin organisées pendant l'année.
3. Le nombre maximal d'adhérents est fixé à : 25 personnes

### **Article 3 – Démission – Exclusion – Décès d'un membre**

La démission doit être adressée au président. Elle n'a pas à être motivée par le membre démissionnaire.

La cotisation versée à l'association est définitivement acquise, même cas en cas de démission, d'exclusion, ou de décès d'un membre en cours d'année.

### **Article 4 – Assemblées générales – Modalités applicables aux votes**

#### **1. Votes des membres présents**

Les membres présents votent à main levée.

### **Article 5 – Modification du règlement intérieur**

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le bureau ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

### **Article 6 – Fonctionnement**

Jours d'ouverture du jardin en semaine : lundi – mercredi – vendredi et un samedi sur deux

Période : de début mars à fin octobre.

#### **A. Conditions :**

1. Deux heures de jardinage dans la semaine donnent droit à un panier « frugal »
2. Une demi-journée ou 2 x 2 heures dans la semaine donnent droit à un panier « familial ».

La valeur du panier :

- Le panier « frugal » (environ pour 2 personnes) est fixé à 8 €
- Le panier « familial » est fixé à 16 €

Les prix des légumes ou des fruits sont fixés chaque semaine suivant l'indice du marché bio et sa composition suivant les récoltes de saison.

#### **B. Les forfaits annuels :**

- Découverte : forfait pour 4 paniers « frugal »
- Moyen : à choisir 15 paniers « frugal » ou 15 paniers « familial »
- Complet : à choisir 25 paniers « frugal » ou 25 paniers « familial »

Il sera possible pour un adhérent jusqu'à fin juin de compléter un forfait « Découverte » par un forfait « Moyen »

Les travaux hebdomadaires de jardinage seront affichés pour que les adhérents puissent choisir en fonction de leurs possibilités ou de leurs motivations. Les jardinier(e)s seront accompagné(e)s pour acquérir les bons gestes.